

au parloir, ou de les faire sortir en ville, une fois par mois.

Dans le cours de l'année, on ne permet aucune absence sans raisons suffisantes, jugées telles par le Supérieur, ou par les médecins du collège, en cas de maladie.

L'uniforme est de rigueur les jours de dimanche, de fête, de solennité publique, de promenade ou de sortie.

Les lettres d'argent sont adressées au P. Procureur, collège Ste-Marie, Montréal.

Les paiements doivent se faire *avancé*, à la rentrée et le 1er février.

PRIX : PAR ANNÉE.

Pensionnaires.....	\$150 00
Demi-pensionnaires ...	80 00
Externes	30 00

Blanchissage, \$20 ; lit et garniture, \$10 ; leçons de musique, \$25 ; usage du piano, \$5 ; dessin, \$30.

Les livres et autres fournitures, ainsi que les frais de maladie, sont à la charge des parents.

La rentrée des élèves a lieu le premier mercredi de septembre.

During the year, the students must not absent themselves without leave of the Superior, or without a certificate from the College Doctor, in case of sickness.

A uniform is obligatory for all, and is to be worn on sundays, festivals and public occasions.

Money, Bank drafts, Checks, should be directed to the *Treasurer of St. Mary's College, Montreal*.

Payments are required *strictly in advance*, in two instalments, the first, on the students' admission to the College, the second on the 1st of February.

TERMES : PER ANNUM.

Boarders.....	\$150 00
Half-boarders.....	80 00
Day scholars.....	30 00

Books, stationery, &c., form extra charges.

Washing, \$20 ; bedding, \$10 ; music lessons, \$25 ; use of piano, \$5 ; drawing lessons, \$20.

Classes are resumed on the first Wednesday of September.